



COLDWELL BANKER ALCAPA INVEST

HONORAIRES DE TRANSACTION - Immobilier résidentiel **(à charge vendeur sauf convention spécifique)**

- Prix de vente < à 250 000€ → forfait minimum de 15 000€ TTC
- Prix de vente > à 250 000€ → 6% TTC du prix de vente
- Vente de château, manoir, demeure historique → 8% TTC du prix de vente

HONORAIRES DE TRANSACTION - Immobilier non résidentiel **(à charge acquéreur)**

- 12% TTC du prix de cession hors taxe, hors droits de fonds de commerce, de droit au bail, de vente de locaux commerciaux ou bureaux, de cession de parts sociales ou de sociétés et de cession en procédure collective.
- 30% TTC du loyer annuel TTC net de charges en cas de reprise de bail.
- Forfait minimum de 9 000€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION - Soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- 1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur
- Indice ALUR au m² suivant la zone concernée** à la charge du locataire + 3€ du m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du locataire

** Trois zones : Zone très tendue : 12.00€/m² - Zone tendue : 10.00€/m² - Hors zone : 8.00€/m²
Les honoraires sont calculés sur la base de la surface habitable du logement.

HONORAIRES DE LOCATION - Non soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- 1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur
- 12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX NON RESIDENTIELS

- 30% TTC du loyer annuel TTC net de charges ou de la redevance en cas de location gérance, quel que soit le type de bail (professionnel, précaire, commercial...) à la charge du locataire.
- En cas de location avec option d'achat, la moitié des honoraires de vente du barème à la charge de l'acquéreur s'ajoute aux honoraires de location.
- Forfait minimum de 9 000€ TTC.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur

Le montant des honoraires TTC s'entend TVA incluse au taux en vigueur
(Barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2026)